

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

RÉPONSE DU GROUPE DE TRAVAIL SANS LA PARTICIPATION DE L'UC ET DU RNCREQ
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) :
RENÉGOCIATION DU MÉCANISME INCITATIF À LA PERFORMANCE DE GAZ MÉTRO

FEÉ

31. Référence : Pièce B-0032, Gaz Métro-5, document 3, pages 2 et 3.

Préambule :

En réponse aux questions 48.3.1, 48.3.2, 48.4.1 et 48.4.2, le Groupe de travail indique que le FEÉ aura engagé des dossiers jusqu'au 30 septembre 2012, et que certaines sommes, difficiles à estimer, devront être versées durant les premiers mois de l'année tarifaire 2012-2013. Le Groupe de travail souligne également que quelques semaines sont requises pour le traitement des données et la production des rapports de fin d'année.

Le Groupe de travail juge précipité d'émettre des crédits aux clients le 1^{er} octobre 2012 alors que les données finales et les engagements ne sont pas précisés.

Prenant pour hypothèse que le solde de fermeture du FEÉ au 30 septembre 2011 était de 10,218 M\$, que le budget 2012 du FEÉ est de 3,9 M\$ (résiduel de 6,32 M\$), le Groupe de travail prévoit que le remboursement à verser à chacun des 187 951 usagers des tarifs D₁ et D₃ est d'environ 33,63 \$.

Demande :

31.1 Considérant l'éventualité d'un versement unique, veuillez élaborer sur la possibilité que ce versement ait lieu au moment du dépôt du Rapport annuel 2012 de Gaz Métro, sur la base des données de fermeture d'année du FEÉ.

Réponse :

Conformément à la décision D-2011-182, le budget requis à la réalisation du Plan d'action 2012 du FEÉ a été approuvé. Ce dernier prévoyait la disponibilité des programmes du FEÉ jusqu'au 30 septembre 2012. Considérant que, à titre d'exemple, le *Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique* (PC420) et le *Programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces* (PC410) requièrent un délai de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, afin de permettre aux clients de documenter la réalisation des travaux admissibles et de permettre la réception et le traitement de ces données de participation, et qu'un rapport de fermeture définitive des activités du FEÉ doit être produit, le Groupe de travail estime qu'il ne sera pas possible d'assurer un versement final et complet du solde résiduel avant le 31 décembre 2012. De

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

plus, des coûts sont à prévoir pour finaliser et clore l'ensemble des activités du FEÉ au point de vue administratif.

C'est pour ces raisons que le Groupe de travail propose la remise en cours d'année. Une autre option serait d'attendre la fin d'année 2013, qui serait, de l'avis du Groupe de travail, inutilement éloignée dans le temps.